

# RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE NUIT ET WEEK-END DES AGENTS DE TECHNIFRET

## LA CFDT CHEMINOTS, SEULE, OBTIENT DES AVANCÉES

Quelques jours après l'annonce par la SA Voyageurs de la mise en œuvre des mesures pour les agents des Technicentres de la SA Voyageurs, la CFDT Cheminots a porté le sujet au sein de la SAS FRET pour que les mêmes mesures soient mises en œuvre pour les agents de Technifret. La CFDT Cheminots a été partiellement entendue. **Explications.**

Les mesures mises en œuvre et obtenues par la CFDT :

	MONTANTS 2023	APPLICABLE EN 2024 APRÈS INTERVENTION CFDT
Indemnité nuit matériel week-end	21,22 €	24,30€
Indemnité nuit semaine ( 65 nuits)	10,61€	12,20€
Indemnité nuit semaine (100 nuits)	15,91€	18,20€
Indemnité nuit semaine (120 nuits)	21,22€	24,30€
Indemnité jour week-end	19,09€	22€

La CFDT obtient également pour les agents Technifret du Bourget la majoration de 15% de l'indemnité opérationnelle matériel (IOM) : celle ci passe à 158,70 € brut/mois. Pour autant, la mesure n'est pas suffisante, et la CFDT continuera de revendiquer les mêmes mesures pour les agents Fret que pour les agents de la SA Voyageurs.

**CE QU'IL RESTE À OBTENIR :** La direction n'a pas accepté d'abaisser les seuils de déclenchement des nuits au même niveau que ceux pratiqués au sein des Technicentres Voyageurs. Ainsi à Technifret, les seuils restent à 65 nuits (contre 50 nuits à Voyageurs), 100 nuits (contre 80 nuits à Voyageurs), le seuil de 120 nuits restant identique.

**LE NON-ABAISSEMENT DES SEUILS PRIVE DE NOMBREUX AGENTS DE CETTE INDEMNITÉ.  
C'EST INACCEPTABLE !**

La CFDT est consciente que les augmentations de charge, la difficulté à recruter sur les métiers techniques, l'augmentation de travail de nuit, de week-end les baisses de pouvoir d'achat, sont autant de raisons pour faire évoluer la rémunération des agents quels que soient leur métier, leur fonction et leur grade dans les Technicentres et entités du Matériel, mais aussi dans les supports à la production au niveau du Matériel.

**IL EST INCONCEVABLE AUJOURD'HUI D'EXERCER UNE RÉMUNÉRATION À DEUX VITESSES !**

Pour la CFDT Cheminots, au-delà de l'injustice que cela représente, ce principe posera à très court terme de réels problèmes de parcours professionnels, de Mobilité, d'attractivité de certains sites de maintenance ou spécialités.

**SOUCIEUSE DE PRÉSERVER LE CARACTÈRE INDISSOCIABLE ET SOLIDAIRE DU PÉRIMÈTRE FERROVIAIRE UNIFIÉ, LA CFDT CHEMINOTS CONTINUERA À EXIGER DES MESURES JUSTES ET ÉQUITABLES POUR CHACUN ET CHACUNE.**

